



## **Communiqué de presse**

Le 20 avril 2015,

# **AIDES A LA MYTILICULTURE EN BAIE DE L'AIGUILLON SUITE AUX MORTALITÉS DE 2014**

## **L'EUROPE DONNE SON FEU VERT**

La Baie de l'Aiguillon a connu en 2014 des mortalités de moules très importantes entraînant sur certains secteurs jusqu'à 100 % de perte de production.

Pour permettre aux professionnels touchés de « passer le cap » de cette « année blanche » en terme de production, l'Etat, le Département et la Région ont décidé la mise en œuvre de plusieurs aides (exonération ou étalement de certaines redevances et charges, aides au titre des « calamités agricoles », ...). Le versement des aides au titre des calamités agricoles a été effectué début 2015.

Toutefois, dans le cadre des règlements européens en matière de concurrence, le versement de certaines aides nécessitait l'accord préalable de la commission européenne. Dans cette perspective, la France avait transmis à la commission un dossier de notification des aides envisagées.

La commission européenne vient de confirmer son accord pour le versement des différentes aides prévues par l'Etat, le Département et la Région pour le soutien des entreprises mytilicoles touchées par les mortalités de 2014 en Baie de l'Aiguillon.

Par cette décision, la commission européenne valide les propositions de la France. Elle valide par là même la qualité et le sérieux du dossier transmis et permet le versement effectif des aides.

